

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

135658

Déclaration de Maladie : N° P19-0005769

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 5572 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre : _____
 Nom & Prénom : ACHMAOUI ABDELHADI Date de naissance : 01/06/1958
 Adresse : habitatelle
 Tél. : 06 99 77 8914 Total des frais engagés : 1193,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Ahmed LAKLAECH
Médecine Générale
 Hay Lamia Bloc 6 - N°2 bis
 Hay Mohammadi-Casablanca
 Tél: 05 22 62 81 33

Cachet du médecin :

Date de consultation : 01/11/2022
 Nom et prénom du malade : Achmaoui Abdellahi Age : _____
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : HTA HPI bronchopneumopathies
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances : enARTHralgias
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 01/11/2022

Signature de l'adhérent(e) : AA

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/11/2022	2	150,00		<p style="text-align: center;">  Dr. Ahmed Lamia Médecin Généraliste Hay Lamia Bloc 6 - N°2 bis Mohammadi-Casablanca Tél: 05 22 62 81 38 </p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SMARA 13, Rue du Maréchal Pétain Tel. 05 22 61 83 24 CASABLANCA	1 - 11 - 22	1048,30

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-

AUXILIAIRES MEDICAUX

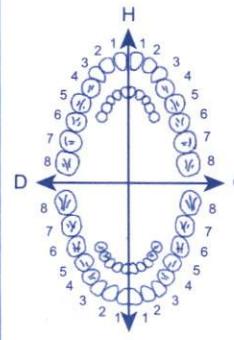
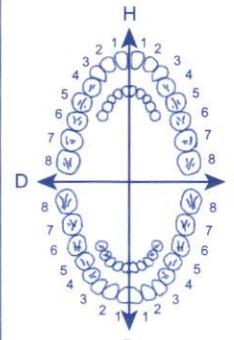
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B 00000000 00000000	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ahmed LAKLAECH

Médecine Générale

Ancien Médecin des Hôpitaux Publics

Hay Lamia, Bloc 6, N°2 Bis
Hay Mohammadi, Aïn Sebâa
Casablanca
Tél. : 05.22.62.81.38

الدكتور أحمد لقلوش

الطب العام

طبيب سابق بالمستشفيات العمومية

حي لمياء - بلوك 6 - رقم 2 مكرر

الحي المحمدى - عين السبع - الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.62.81.38

PHARMACIE SMARA
BENNAÏA HAY MOHAMMADI
CASABLANCA
Tél. 05.22.61.83.24

Casablanca, le 21/11/2022

J. ACHMAOU. Abdellah

158,00 X 3



11 CO. 12/2022 306/12, Ry 3 (03 brng)

tehli x 3 mois

185,00 X 2



2/ SMARU esom (2 brng)

2 brng ex. Aerossol

45,30



3/ Venrocin Aerossol

95,00



4/ ACCAN Soin 1g m/512 Le

41

60,00 181 2g

5/ Holoforex gel.

1 Aym 2x1;

Dr. Ahmed LAKLAECH.
Médecine Générale
Hay Lamia Bloc 6 - N°2 bis
Hay Mohammadi-Casablanca
Tél: 05.22.62.81.38

1048,30

Lot N° :
Exp :
PPV :

CO-TRAVEL 300 mg / 12,5 mg
Boîte de 28 Cps



6 118000 072003

GlaxoSmithKline
Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat



VENTOLINE 100 mcg
Aérosol 200 doses
PPV 45,30 DH

LOT : 1368
PER : 07-24
P.P.V : 99DH00

ACLAV 1g/125mg Poudre pour
suspension buvable, 12 sachets



6 118000 091684

LOT : M0602
EXP : 11/2024
PPV : 60,00 DH

Voltarène Emulgel Topique
Gel pour application cutanée

Tube de 100 g



6 118000 220466

LOT: GB20166
PER: 12/2023
PPV: 185 DH 00

SAFLU 250 microgrammes
Suspension pour inhalation
en flacon pressurisé
120 doses



6 118001 101290

LOT: GB20159
PER: 12/2023
PPV: 185 DH 00

SAFLU 250 microgrammes
Suspension pour inhalation
en flacon pressurisé
120 doses



6 118001 101290

CO-TRAVEL 300 mg / 12,5 mg
Boîte de 28 Cps

6 118000 072603

Lot N° :
Exp :
PPV :

158,00